

GI's go home !

Les Européens et la présence militaire américaine depuis 1945

Olivier Pottier

L'armée américaine est présente dans de nombreux pays d'Europe occidentale depuis le début des années cinquante. Par rapport aux périodes précédentes (1917-1918 et 1944-1945), cette présence est doublement originale : elle se fait dans un contexte de paix (malgré la guerre froide) et elle est constituée autant par des civils que par des militaires (les familles accompagnent les officiers et sous-officiers affectés en Europe). La présence des *GI's* (soldats de l'armée de terre) et des *Airmen* (soldats de l'*US Air Force*) et de leurs familles n'a pas laissé les Européens indifférents : certains se sont réjouis de l'installation de ces « sentinelles du monde libre », d'autres y ont vu une nouvelle occupation, beaucoup ont été intrigués par l'irruption de l'*American Way of Life* au cœur même du vieux monde. L'étude des relations entre la population européenne et l'armée américaine depuis 1945 présente un triple intérêt : elle permet d'abord de retracer l'évolution de la stratégie américaine en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale ; elle permet ensuite de comprendre comment, au quotidien, deux sociétés, l'une civile et européenne et l'autre, militaire et américaine, ont pu cohabiter ; elle fait apparaître enfin les représentations que chacune des populations a construit l'une de l'autre. Notre approche se veut donc tout autant diplomatique, sociale que culturelle.

Après avoir rappelé le rôle de la présence militaire américaine en Europe et son évolution depuis 1945, nous tenterons de cerner la nature des relations entre Européens et militaires américains et d'en définir les enjeux à l'aube du siècle nouveau.

L'armée américaine en Europe : les sentinelles du monde libre ?

Lorsque s'éloignent les derniers nuages de la plus terrible guerre que le monde ait jamais connue, trois millions et demi de soldats américains stationnent en Europe. Ils ne s'éternisent pas et la plupart d'entre eux sont rapatriés, le gouvernement américain ne maintenant des troupes que dans quatre pays : au Royaume-Uni (où stationnent des appareils de l'*US Air Force*), en Allemagne (38 000 hommes y constituent une force de police militaire), en Autriche et en Italie (à Trieste). Les *GIs* ne vont pourtant pas tarder à revenir, dans le contexte troublé de la guerre froide. Ce retour est dû à plusieurs facteurs.

Une présence voulue par l'Europe et l'Amérique

Il y a d'abord la volonté des Européens de solliciter la protection militaire de l'Oncle Sam. Face à un danger soviétique, qui se substitue rapidement à la crainte de la résurgence du militarisme allemand, les pays européens ne peuvent pas compter sur leurs propres forces : armement obsolète, armées désorganisées ou impliquées dans les premiers conflits de la décolonisation (depuis décembre 1946, la France est entrée dans la guerre d'Indochine). La multiplication des crises en 1948-1949 (« Coup de Prague » en février 1948, « blocus de Berlin » entre mai 1948 et juin 1949) et la crainte de voir les États-Unis renouer avec leur politique isolationniste d'avant-guerre poussent les Européens à solliciter l'aide du grand-frère américain : en mars 1948, le ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault, demande à son homologue américain d'envisager une « défense en commun contre un péril qui peut être imminent ». Le même mois, les négociations en vue de la création du Traité de l'Atlantique Nord commencent (la France y participe à partir de juillet 1948).

Bien entendu, le retour massif des forces américaines en Europe est éminemment utile à la stratégie us. L'installation de troupes américaines dans toute l'Europe de l'Ouest permet d'abord d'organiser une défense avancée des États-Unis, notamment en cas de conflagration nucléaire entre les deux grands. Elle permet également de rationaliser la défense de l'Europe, en popularisant l'idée d'intégration militaire et en faisant accepter le *leadership* américain sur le monde occidental. Enfin, la présence des militaires américains et de leurs familles contribue à la diffusion du mode de vie et des valeurs des États-Unis.

La signature du Traité de l'Atlantique Nord (4 avril 1949) et de plusieurs accords de défense mutuelle, en 1950, entre les États-Unis et des pays européens, unit désormais le Nouveau Monde et l'Ancien au niveau diplomatique, tout comme, quelques années plus tôt, le plan Marshall l'avait fait au niveau économique. Mais ces accords n'impliquent pas directement une présence militaire

massive de l'armée américaine en Europe : celle-ci est finalement décidée entre juillet 1949 (explosion de la première bombe A soviétique) et juin 1950 (début de la guerre de Corée).

Endiguement, représailles massives et riposte graduée

Dès la fin de l'année 1950, à la faveur de nombreux accords bilatéraux signés par les États-Unis et plusieurs pays européens, d'importants contingents de soldats américains sont à nouveau dirigés vers l'Europe, mais aussi vers la Méditerranée où les navires de la VI^e Flotte de l'*US Navy* remplacent désormais ceux de la *Royal Navy* britannique. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Turquie accueillent bientôt des bases aériennes et navales, ainsi que des camps et dépôts de l'*US Army*. Les forces américaines déployées en Europe dépassent les 370 000 hommes en 1962 et elles ont pour mission première de contribuer à l'endiguement militaire du communisme. Ces forces restent sous le contrôle étroit de Washington : une partie d'entre elles dépendent directement du Pentagone (tel est le cas, par exemple, des unités du *Strategic Air Command* implantées au Royaume-Uni et en Espagne) et celles qui sont dites « intégrées » dans la structure de commandement de l'OTAN restent aux ordres du SACEUR (*Supreme Allied Commander in Europe*) qui, depuis 1950, est toujours un officier américain.

Mais avec l'arrivée au pouvoir du président Eisenhower en 1953, le gouvernement US adopte la stratégie des « représailles massives » (*massive retaliation*) qu'il impose ensuite à l'OTAN en 1954 : à toute attaque, l'armée américaine ripostera désormais par l'usage de l'arme atomique. Pour Washington, chaque pays européen a, dès lors, une fonction particulière : l'Allemagne est un « bouclier » qui, grâce à des armes conventionnelles et nucléaires tactiques (bombes A, dites de « champ de bataille ») doit essuyer le premier choc d'une attaque soviétique et donner au « glaive » (les unités aériennes stratégiques du SAC, le *Strategic Air Command*, basées en Grande-Bretagne et dotées d'armes de destruction massive, les bombes H) le temps de riposter et de frapper au cœur de l'Union Soviétique. La France est une énorme base-arrière logistique chargée de ravitailler les forces américaines installées en Allemagne et de les aider à effectuer la première riposte. Les forces américaines basées en Espagne, Italie, Grèce et Turquie couvrent le flanc sud de l'Europe, elles assurent le ravitaillement des bâtiments de l'*US Navy* et, en cas d'attaque soviétique, sont aptes à assurer une riposte nucléaire tactique (missiles tactiques basés au nord de l'Italie) ou stratégique (bombardiers du SAC basés en Espagne, missiles installés en Turquie). On constate donc que la présence militaire américaine est très vite fortement « nucléarisée ». De 1950 à 1977, les États-Unis entreposent des armes atomiques dans de nombreux pays européens, parfois à l'insu de ceux-ci : Alle-

magne de l'Ouest, Grande-Bretagne (dès 1954), Italie (dès 1957), Grèce, Belgique, Pays-Bas¹.

Durant les années soixante, la doctrine stratégique change encore. Aux représailles massives, on préfère désormais la doctrine de la « riposte graduée » (*flexible response*) : la riposte américaine sera proportionnelle à l'attaque et donc pas forcément nucléaire. Cette nouvelle doctrine s'impose notamment après la crise de Cuba (octobre-novembre 1962) durant laquelle les deux super-puissances ont risqué la guerre. La doctrine de la riposte graduée (adoptée par l'OTAN en 1967) redonne donc une plus grande importance aux forces conventionnelles : en cas d'attaque, celles-ci devront pouvoir intervenir rapidement sur le « rideau de fer », pour opposer une première riposte au Pacte de Varsovie. Le budget de la défense étant limité, la nouvelle doctrine stratégique ne se traduit pas par un renforcement de la présence militaire américaine en Europe. Washington en profite pour alléger son dispositif nucléaire en Italie et en Turquie (en 1963) et pour accroître la « flexibilité opérationnelle » de ses forces : grâce aux nouveaux moyens aériens dont ils disposent (avions gros porteurs), les Américains peuvent désormais, en cas de crise, renforcer leurs troupes en Europe depuis les États-Unis. Ainsi, les troupes américaines stationnées en Europe sont diminués d'environ 100 000 hommes, de 1962 à 1973, ce qui permet à Washington d'accroître son effort militaire en Asie du sud-est (guerre du Vietnam).

Les bases américaines, entre détente et « guerre fraîche »

Les années soixante-dix sont, pour l'Europe, celles de la détente : en décembre 1972, les deux Allemagnes signent le traité de reconnaissance mutuelle et en août 1975 une trentaine d'États européens, le Canada et les deux super-grands signent, à Helsinki, l'acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (on y confirme entre autre l'inviolabilité des frontières héritées de la Seconde Guerre mondiale). L'embellie des relations Est-Ouest est cependant de courte durée : le temps de la guerre froide (ou « guerre fraîche ») revient lorsque l'URSS décide d'installer en 1977, dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, des missiles de portée intermédiaire SS 20. L'affaire des Euromissiles vient de commencer. En décembre 1979, l'OTAN prend une « double décision » : elle propose des négociations à l'URSS sur les missiles mais envisage en cas d'échec d'autoriser le déploiement en Europe des missiles américains *Cruise* et *Pershing II*. Les pays devant accueillir ces nouvelles armes sont l'Allemagne

1. Cf. Robert S. Norris & William M. Arkin & William Burr, « Where They Were », *The Bulletin of Atomic Scientists*, novembre/décembre 1999, p. 26-35.

(pour les *Pershing II*) et l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (pour les *Cruise*). La vague pacifiste qui se déclenche alors en Europe occidentale n'empêche pas le gouvernement américain de Ronald Reagan de déployer des missiles à partir de 1983 ; il reçoit alors un soutien remarqué du président Mitterrand qui, tout au long de l'année 1983, fait savoir son accord au déploiement des *Pershing*. Au milieu des années quatre-vingt, la présence militaire américaine est donc à nouveau très pressante en Europe de l'ouest ; de part et d'autre du « rideau de fer », la tension est palpable et le spectre de la guerre hante les esprits.

Pourtant, le budget américain peut difficilement continuer à supporter l'effort du maintien d'importants effectifs militaires en Europe. La nouvelle détente Est-Ouest qui s'amorce en 1985 avec l'arrivée au pouvoir de Gorbatchev et qui débouche sur le démantèlement des Euromissiles (traité de Washington du 8 décembre 1987) et l'effondrement du bloc soviétique à partir de 1989 permettent aux Américains de réduire rapidement leur présence militaire en Europe : celle-ci passe de 324 000 hommes en 1988 à 117 000 en 2000.

Les forces américaines en Europe ont vu leurs missions considérablement évoluer depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Leur présence a fait naître, au sein de la population européenne, des sentiments très contradictoires qu'il nous faut désormais décrire.

La fascination pour l'*American way of life* en Europe et ses limites

La présence militaire américaine en Europe après 1945 n'est pas passée inaperçue. Les forces américaines sont en effet très visibles, dans le paysage, du fait des gigantesques installations qu'elles occupent mais aussi dans l'espace social, car elles apportent un peu de l'*American way of life*. Les Européens sont donc fascinés par la présence des cousins américains mais leur fascination est variable, selon les époques et selon les pays et elle n'est pas exempte de sérieuses réserves.

De Petites Amériques en Europe

La présence militaire américaine a culminé en Europe au début des années soixante : on compte alors environ 370 000 militaires, auxquels il faut ajouter les *dependents* (familles). Les forces américaines dépassent donc le demi-million de personnes. En Allemagne de l'Ouest, en 1957, les forces américaines rassemblent à elles seules 244 755 militaires, 5 302 fonctionnaires civils et 158 356 membres des familles, soit un total de 408 413 citoyens américains !

Cette présence est massive et se concentre à proximité ou sur les grandes bases de l'USAFE (*United States Air Force in Europe*) ou de l'*us Army*. Un certain nombre de régions européennes vivent ainsi à l'heure américaine : le centre-sud de l'Allemagne de l'Ouest (bases de Ramstein, Bitburg, Rhein-Main, Wiesbaden, Heidelberg, etc.), le nord de l'Italie (base d'Aviano et *Camp Darby* près de Livourne), la Sicile (bases de Sigonella et Comiso), le bassin de Londres (bases de Lakenheath, Mildenhall, Alconbury, Bentwaters, etc.), l'ouest de la Crète (base de Souda Bay), quelques villes espagnoles (Saragosse, Torrejon, Rota) et françaises (de 1950 à 1967 : Châteauroux, Orléans, La Rochelle, Laon, Toul, Verdun, Chaumont, etc.). À chaque fois, la base américaine se caractérise par son gigantisme et sa modernité, par les flux d'automobiles et de camions qui convergent vers elle. Chaque base dispose d'importantes infrastructures : parc de *mobile home* pour les familles qui n'ont pu trouver à se loger ailleurs, magasins coopératifs (les célèbres PX), installations sportives, hôpitaux. Dans les villes proches, on repère des lotissements agréables réservés aux familles des militaires, agrémentés d'espaces verts et dotés d'équipements collectifs (écoles, églises, parfois hôpitaux).

De façon générale, la population américaine vit à l'écart. À cela, plusieurs raisons : l'obstacle de la langue, la rotation des personnels qui empêche les familles de nouer des relations durables avec les populations autochtones, le souhait de reconstituer une sociabilité « américaine ». Il faut rappeler également que sur le territoire même des États-Unis, les camps de l'armée fédérale constituent des zones relativement fermées où toute une population civile et militaire vit en vase clos. Ce phénomène s'accroît évidemment outre-mer.

De la fascination à la méfiance

La présence militaire américaine intrigue évidemment les Européens². C'est une occasion pour eux de côtoyer l'*American way of life*. Comme l'écrit le journaliste Alain Riou qui fréquenta les bases américaines de la région d'Orléans : « la base, c'était un casernement probablement terne, mais le soleil paraissait y briller plus qu'ailleurs³ ». Les Européens, et notamment les plus jeunes d'entre eux, perçoivent d'ailleurs moins le caractère militaire des bases que le rêve américain qu'elles transportent. Les bases ont activement participé à l'américanisation de l'Europe, en écoulant les produits des PX (revendus par

2. Une des meilleures monographies sur la question reste celle de François Jarraud, *Les Américains à Châteauroux*, Les Cassons-Arthon, 1981.

3. Cf. Alain Riou, « Je me souviens d'Alain Corneau », *Le Nouvel Observateur*, 16-22 février 1995, p. 90.

des militaires aux civils), en diffusant la musique d'outre-Atlantique (la radio militaire américaine *American Forces Network* dont le siège est à Francfort-sur-le-Main, déverse sur les ondes les premiers standards du *Rock'n Roll*) et en célébrant, à l'américaine, certaines fêtes (celle de Noël, avec ses nombreuses réceptions, ses avalanches de cadeaux, ses débordements de bonnes actions, ne tarde pas à faire école sur le vieux continent). Parfois même, le mythe rejoint la réalité quand un Elvis Presley effectue son service militaire en Allemagne.

Incontestablement, cette fascination pour l'Amérique profite aux bases américaines dans les premières années de leur installation. Pourtant, avec les années, l'indifférence l'emporte. De plus, la fascination des Européens n'est jamais exempte de crainte et de méfiance. La méfiance à l'égard des troupes américaines est évidemment liée aux rumeurs qui circulent sur leur compte. On se souvient ainsi que les Britanniques qui accueillirent de très forts contingents américains à partir de 1942, se plaisaient à dire : « *Yanks were oversexed, overpaid, overfed, and over here* », ce à quoi les *GI's* ne manquaient pas de répondre : « *British are undersexed, underpaid, underfed, and under Eisenhower*⁴ ». Durant la Seconde Guerre mondiale, cette méfiance à l'égard des Américains est évidemment très limitée et l'image du *GI* qui s'impose en Europe en 1944-1945 est d'abord celle du libérateur. Pourtant, peu de temps après la fin de la guerre, la réputation des soldats américains est mise à mal. En 1946, le général McNarney qui commande les troupes américaines en Allemagne, déplore la mauvaise tenue de celles-ci (marché noir, ivrognerie, accidents d'automobiles, tenue négligée, non respect du règlement militaire, fréquentation assidue des prostituées⁵). Avec la montée en puissance des forces américaines en Europe, l'image des *GI's* se ternit progressivement. En France, dans les années cinquante, la population se plaint de leur comportement : on les accuse de se bagarrer aux abords des débits de boisson qu'ils fréquentent assidûment, de développer la prostitution (à Châteauroux ou à Chaumont, des « trains de l'amour » amènent, chaque fin de semaine, des prostituées parisiennes qui viennent chercher leurs clients américains), de suborner de nombreuses jeunes femmes de province. On dénonce les trafics auxquels ils se livrent (sur l'essence, sur les produits venus des PX et bientôt sur la drogue) et on se plaint des nombreux accidents de la circulation dans lesquels ils sont impliqués.

4. Cité par David Reynolds, *Rich relations. The American Occupation of Britain 1942-1945*, London, Harper & Collins, 1995, introduction, p. XXIII : « les Yankees étaient sexuellement surdoués, surpayés, suralimentés et sur notre dos » et « les Britanniques sont sexuellement sous-doués, sous-payés, sous-alimentés et sous Eisenhower ».

5. Cf. Alfred Grosser, *Les Occidentaux. Les pays d'Europe et les États-Unis depuis la guerre*, Paris, rééd., Fayard, coll. « Points histoire », 1981, p. 67.

Pourtant, au-delà de ces critiques, il faut reconnaître que la délinquance militaire américaine n'est pas, au vu des chiffres, exceptionnelle : de 1957 à 1962, pour les pays de l'OTAN, on a recensé environ 37 000 affaires pénales impliquant des personnels américains (un peu plus de 7 000 par an), ce qui est relativement peu par rapport aux effectifs. De plus, sur ce total, les accidents de la circulation représentent environ 75 %⁶. Ainsi, le danger américain est sans aucun doute exagéré, ce qui ne signifie pas que la délinquance soit absente de l'armée des États-Unis. Chaque armée porte, en elle, une part d'ombre, qui est aussi celle du pays dont elle est le reflet.

De la méfiance à l'indignation

Les Européens marquent une évidente sensibilité à l'égard du comportement des soldats américains, pour deux raisons essentielles : la première tient au fait qu'ils acceptent mal les dérives d'une troupe dont les autorités prétendent qu'elle assure la défense du monde libre. La seconde est liée au respect de la souveraineté juridictionnelle des États par l'armée américaine. Il faut ici rappeler les dispositions prévues par un traité multilatéral signé le 19 juin 1951 et dénommé Convention de Londres (*NATO Status of Forces Agreement* ou *NATO-SOFA* en anglais). Ce traité établit un partage de compétence juridictionnelle entre les pays qui déploient leurs forces à l'étranger (essentiellement les États-Unis) et ceux qui les accueillent. Ainsi, dans le cas où une affaire peut être traitée par la justice américaine et par la justice du pays d'accueil, la juridiction américaine s'applique prioritairement si l'infraction est commise par un Américain au détriment d'une victime américaine ou si elle commise par un citoyen américain « en service ». Si l'infraction est commise par un ressortissant du pays d'accueil ou par un citoyen américain « hors service », c'est la juridiction du pays d'accueil qui est compétente. Ce partage a été, en son temps, très critiqué aux États-Unis où l'on y voyait une atteinte à la souveraineté nationale. Pourtant, la Convention de Londres n'est en rien défavorable aux Américains : la notion de militaire « en service » permettant en effet de soustraire assez facilement un militaire impliqué dans une affaire pénale à la justice du pays qui l'accueille. De plus, le texte prévoit que la justice du pays d'accueil peut accepter d'être dessaisie au profit de la justice américaine. Or ces dispositions (toujours en vigueur) s'avèrent particulièrement contreproductives en matière d'image pour les forces américaines. Lorsqu'un militaire américain, passible des tribunaux du pays d'accueil, est finalement jugé par un tribunal américain

6. Cf. Serge Lazareff, *Le statut des forces de l'OTAN et son application en France*, Paris, Pedone, 1964, p. 288.

et que la sentence lui est favorable, la population du pays européen où il séjournerait vit mal ce qu'elle considère non seulement comme une injustice mais comme un abandon de souveraineté. Récemment, en Italie, une affaire a particulièrement ému l'opinion. Le 3 février 1997, un appareil américain basé à Aviano sectionnait le câble d'un téléphérique dans la station de Cavalese, provoquant la mort de vingt personnes. Conformément aux dispositions de la Convention de Londres, le pilote fut jugé aux États-Unis. Or, deux ans plus tard, une cour martiale l'acquittait. Le gouvernement italien protesta (le ministre de la Défense se demandant même s'il ne fallait pas revoir la convention de Londres) et l'opinion publique eut l'impression que les vingt morts avaient été tués une seconde fois, pour reprendre les mots du maire de Cavalese⁷. Ce scandale était encore dans les mémoires lorsque un militaire américain de la KFOR au Kosovo fut condamné à la prison à vie par la cour martiale de Würzburg pour le viol et le meurtre d'une fillette albanaise en 2000⁸. Les autorités américaines cherchent à montrer que justice est faite même si elles n'acceptent que très rarement de laisser leurs militaires être jugés par des juridictions étrangères. En ce domaine, c'est la « loi du drapeau qui prévaut » (principe selon lequel le militaire américain affecté à l'étranger n'est passible que de la justice de son pays). C'est d'ailleurs, en partie, au nom de ce principe que les États-Unis refusent d'adhérer au traité créant la Cour Pénale Internationale (CPI).

us Go Home : les Européens contre les bases américaines

La présence militaire américaine suscite évidemment des critiques et des oppositions. On voit alors ressurgir le thème de « l'occupation américaine ». Il convient de distinguer les différentes formes d'opposition qui s'expriment contre les bases américaines en Europe au fil des années.

Les bases, symboles de « l'occupation américaine »

La première opposition, quasi structurelle, est celle des communistes qui, particulièrement au temps de la guerre froide, dénoncent « l'occupation américaine » assimilée à l'occupation allemande : pour eux, les bases américaines sont le symbole de la soumission de l'Europe occidentale au *leadership* des États-Unis. L'opposition communiste aux bases américaines est toutefois limitée par l'audience que les différents partis peuvent avoir en Europe. Elle est, en

7. Cf. Michel Bole-Richard, « L'Italie est indignée par l'acquiescement du pilote américain dans la tragédie de Cavalese », *Le Monde*, 6 mars 1999.

8. *Le Monde*, 3 août 2000.

fait, visible en Italie et surtout en France, où, au début des années cinquante, le PCF rassemble encore un cinquième de l'électorat. Le Parti communiste français parle ainsi des « troupes d'occupation américaines », du danger nucléaire qu'elles représentent (« La France cible atomique ! Les Français répondent : non »⁹), de la « colonisation de la France » par les Américains. Le Parti dénonce, dans la foulée, les « nouveaux collabos », c'est-à-dire « ceux qui approuvent l'occupation américaine¹⁰ ». Les murs se couvrent des fameux slogans « *us Go Home* ». Pourtant, dans le cas de la France, cette campagne est d'assez courte durée : la population s'habitue à la présence américaine, et comme dans les autres pays européens un certain nombre de Français travaillent pour les Américains (ceux-ci emploient 28 000 Français et 98 000 Allemands en 1957). Les bases américaines se fondent de plus en plus dans le décor européen et le thème de « l'occupation » s'évanouit.

Les bases, symboles de la soumission de l'Europe

Pourtant, à intervalles réguliers, les bases suscitent des vagues de protestation, soit de de la jeunesse, soit des gouvernements.

À partir des années soixante, avec l'essor du mouvement hippie et le renouveau du pacifisme, les bases américaines redeviennent un symbole : celui d'une Amérique impérialiste et militariste, à laquelle on reproche ses guerres extérieures et la suprématie économique de son système capitaliste. Pendant la guerre du Vietnam, au moment de l'intervention américaine (1964-1973), les manifestations se multiplient qui dénoncent tout à la fois la « sale guerre » et la présence américaine en Europe. Même type de manifestations chaque fois que la diplomatie américaine engage la force armée : en Espagne, en 1986, lors du bombardement de Tripoli et Benghazi en Libye par des appareils américains, des manifestations rassemblent des milliers de personnes à Madrid et Barcelone contre l'opération américaine et pour demander, par la même occasion, l'évacuation des bases américaines en Espagne (Rota, Saragosse, Moron et Torrejon) ; lors de l'opération « Force alliée » lancée par l'OTAN de mars à juin 1999 au Kosovo, la base d'Aviano en Italie, d'où partent les bombardiers américains, est le théâtre de manifestations anti-OTAN. Le phénomène se reproduit à la veille de la guerre en Irak début 2003.

Les manifestations contre les bases américaines sont souvent de nature pacifiste mais elles traduisent également un certain nationalisme : la présence mili-

9. Slogan sur une affiche de 1958. Cf. Philippe Buton & Laurent Gervereau, *Le couteau entre les dents*, Paris, Chêne, 1989, p. 76.

10. *Ibid.*, p. 110.

taire américaine est alors vécue comme une atteinte à la souveraineté nationale. Un certain nombre de gouvernements européens ont évidemment joué sur ce sentiment dans leur gestion de la question des bases. Trois exemples peuvent être rapidement évoqués : ceux de la France, de l'Espagne et de la Grèce.

En février-mars 1966, le général de Gaulle décide le retrait de la France des organes militaires intégrés de l'OTAN (elle reste membre de la structure politique) et il demande le départ des forces américaines et canadiennes stationnées en France. La politique gaullienne est évidemment très critiquée outre-Atlantique et le souvenir des GI's tués en Normandie en 1944 est déjà brandi pour condamner l'ingratitude française. Pourtant elle n'occasionne pas de gêne particulière au gouvernement américain ni à l'OTAN : des accords signés en 1967 permettent à la France de coopérer avec l'OTAN tout en gardant son autonomie dans l'Alliance. Les bases étrangères ont disparu du sol français et l'orgueil national est sauf mais la France reste alliée des États-Unis, l'espace français restant accessible aux appareils de l'OTAN et les deux pipe-lines venus de l'Atlantique et de la Méditerranée continuent à alimenter les forces alliées en Allemagne. C'est essentiellement un symbole que de Gaulle a liquidé en 1966 en demandant le départ des Américains¹¹.

D'autres pays ont préféré brandir la menace d'un refus de la présence américaine, sans toutefois franchir le pas : c'est le cas de l'Espagne en 1986 et de la Grèce en 1987. Après la courte victoire des partisans du maintien de l'Espagne dans l'OTAN (elle y était entrée en 1981) lors du référendum de mars 1986, Felipe Gonzalez obtient du gouvernement américain l'évacuation des avions F 16 basés à Torrejon (transfert réalisé en 1992) contre le maintien des autres bases américaines en Espagne. Leur présence avait en effet causé d'importantes manifestations antiaméricaines et anti-OTAN en Espagne¹². Lors des élections de 1981, le *leader* du PASOK (parti socialiste panhellénique), Andreas Papandreou, avait promis la fermeture des bases américaines en Grèce (Nea Makri, Hellenikon, Heraklion et Souda Bay) et le retrait grec de l'OTAN. La promesse n'est cependant pas tenue et le gouvernement grec signe en septembre 1983 avec les États-Unis un nouvel accord autorisant la présence militaire américaine dans le pays pour les cinq années suivantes. Les bases restant pourtant une pièce maîtresse dans le jeu du gouvernement socialiste grec et celui-ci n'hésitant pas à brandir la menace de ne pas renouveler l'accord de 1983 pour faire pression sur Washington mais aussi de façon à satisfaire la gauche anti-OTAN dont le

11. Cf. notre thèse *La présence militaire américaine en France 1950-1967*, Reims, 1999, non publiée, p. 583-584.

12. Cf. Cees Steijger, *A History of USAFE*, Shrewsbury, Airlife England, 1991, p. 168-169.

PASOK a besoin pour rester au pouvoir¹³. Des menaces jamais exécutées parce que l'armée hellénique dépend des crédits de Washington et parce que la Grèce ne veut pas prendre le risque de quitter l'OTAN, alors que sa rivale turque y renforcerait sa position.

Les bases cibles du terrorisme

Les mouvements terroristes n'ont pas épargné les bases américaines en Europe. Celles-ci ont subi un certain nombre d'agressions terroristes, liées soit aux groupuscules terroristes d'extrême-gauche, soit à des réseaux proche-orientaux (essentiellement libyens). La période la plus tendue, c'est la première moitié des années quatre-vingt, particulièrement en Allemagne. En août 1981, attentat sur plusieurs personnes devant le quartier général de l'USAFE à Ramstein. En août 1983, autre attentat dans un club d'officiers américains à Hahn. Deux ans plus tard, le 8 août 1985, une voiture piégée explose devant la base de Rhein-Main près de Francfort, tuant deux personnes et en blessant seize autres. L'attentat est revendiqué par la *Rote Armee Fraktion* (Fraction Armée Rouge) et par Action Directe, deux groupes terroristes d'extrême-gauche qui considèrent la base de Rhein-Main comme le point de départ des actions américaines contre le Tiers monde¹⁴. Au printemps 1986, l'attentat contre la discothèque La Belle de Berlin, très fréquentée par les soldats américains, provoque la mort de deux personnes et en blesse deux cents : les services secrets américains accusent la Libye d'en être responsable et le président Ronald Reagan décide une riposte armée contre la Libye (ce sera l'opération « El Dorado Canyon » du 15 avril 1986, durant laquelle des appareils de l'USAFE basés en Grande-Bretagne et des appareils de l'*US Navy* bombardent Tripoli et Benghazi). Et puis les actions terroristes cesseront.

La vague terroriste ne traduit évidemment pas les sentiments que les Européens nourrissent à l'égard des bases américaines : dû à des groupuscules terroristes ultra-minoritaires, le terrorisme anti-américain est condamné par toutes les forces politiques européennes, de la droite à la gauche communiste. Il inquiète néanmoins les Américains et les amène à considérer que leur présence en Europe n'est plus aussi sûre.

13. Cf. Simon Duke, *United States Military Forces and Installations in Europe*, Oxford University Press, 1989, p. 165-168.

14. Cf. Cees Steijger, *op. cit.*, p. 171.

L'Union Européenne, l'OTAN et les bases américaines au début du XXI^e siècle

Depuis la fin de la guerre froide, la question du maintien de la présence militaire américaine en Europe est posée. Aux habituelles raisons budgétaires qui plaident en faveur d'une réduction du nombre des bases stationnées outre-mer s'ajoutent désormais des considérations stratégiques et politiques. La fin de la menace soviétique entraîne une diminution de cette présence, notamment dans les pays d'Europe de l'Ouest. Il en va tout autrement des pays d'Europe de l'est et du sud où des militaires américains sont déployés, soit dans le cadre de dispositifs militaires prévus par l'OTAN (dans l'ex-Yougoslavie, en Bosnie avec la SFOR ou au Kosovo avec la KFOR), soit dans le cadre de manœuvres communes avec les nouveaux pays membres de l'OTAN (Pologne, République tchèque et Hongrie).

L'installation de bases sur le territoire des nouveaux adhérents de l'OTAN et sur celui de ceux dont la candidature a été acceptée en 2002 (les États Baltes, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie) présente l'avantage – stratégique – de rapprocher les forces américaines de leurs cibles potentielles de « l'Axe du mal » au Moyen-Orient et celui – politique – de leur épargner les difficultés diplomatiques que leur opposent les pays de « l'axe des sournois », expression censée désigner la Belgique, la France et l'Allemagne¹⁵. Car, sans aucun doute, la guerre menée par les États-Unis en Irak (mars-avril 2003) et les tensions qu'elle a fait naître entre l'Amérique et certains pays européens pourraient inciter Washington à accélérer la réduction de ses forces en Europe de l'Ouest.

Cette réduction irait de pair avec une transformation des missions de l'OTAN. Celle-ci pourrait, dans l'avenir, être amenée à intervenir rapidement (projet de création d'une Force de Réaction de l'OTAN lancé en novembre 2002), sur des théâtres d'opérations extérieurs à la zone « euratlantique » (l'OTAN va ainsi prendre le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, en dehors donc de sa zone « naturelle » de compétence géographique¹⁶). Comme le note Laurent Zecchini dans *Le Monde*, l'OTAN pourrait bien devenir un simple « outil du rôle planétaire des États-Unis » et aurait pour fonction essentielle « d'alléger ponctuellement, dans telle ou telle région du monde (Balkans, Afghanistan, etc.), le fardeau de la sécurité planétaire qui pèse sur les épaules de l'Amérique¹⁷ ». Les Européens ne semblent pas chercher,

15. Cf. *Libération*, 7 mars 2003.

16. *Le Monde*, 18 avril 2003.

17. Cf. Laurent Zecchini, « L'OTAN, outil du rôle planétaire de l'Amérique », *Le Monde*, 5 décembre 2002.

pour l'instant, à infléchir cette évolution et la relation Europe-États-Unis au sein de l'OTAN n'évolue donc pas actuellement dans le sens d'un rééquilibrage de l'Alliance au profit de l'Europe.

*
* *

Que représentent aujourd'hui les bases américaines en Europe ?

Pour une majorité de la population, ces bases ne représentent plus, comme au début des années cinquante, le mythe américain. Les Européens ont appris à vivre avec ces « Petites Amériques » qui fonctionnent en vase clos mais qui offrent toujours des emplois aux riverains et qui, par leurs achats sur le marché local, y contribuent au dynamisme économique.

Pour une partie de la gauche (des Verts aux communistes), pour l'extrême-gauche, pour les mouvements pacifistes et anti-mondialistes, les bases sont incontestablement le signe d'une soumission de l'Europe à la diplomatie américaine et la preuve de son incapacité à développer une politique étrangère et de sécurité autonome. Ces mouvements ne manquent pas de souligner que les bases ont servi avant tout les intérêts stratégiques américains, c'est-à-dire la défense avancée des États-Unis. Les bases, tout autant que les restaurants *McDonald's* ou les séries télévisées, nourrissent sans aucun doute les vagues antiaméricaines qui, de temps à autre, se développent en Europe : le slogan « *US go home* » a d'abord été inscrit à proximité des installations militaires américaines¹⁸.

Dans les pays qui accueillent des bases, les gouvernements de droite ou de centre-gauche au pouvoir considèrent la présence militaire américaine comme une preuve que les États-Unis s'impliquent dans la défense de l'Europe. Ces mêmes gouvernements ne souhaitent pas un départ des troupes américaines pour au moins trois raisons. D'abord parce que les bases les placent sous le parapluie nucléaire américain : certains pays espèrent bien bénéficier du système de *Theater Missile Defense* (défense antimissiles de théâtre d'opérations) qui pourrait être mis en œuvre en Europe grâce à des unités navales équipées de missiles

18. Nous ne pensons pas qu'on puisse parler réellement d'un antiaméricanisme européen structurel qui serait fondé sur une hostilité profonde, quasi viscérale, à l'encontre des États-Unis. L'antiaméricanisme est avant tout conjoncturel (lié à des événements comme la guerre du Vietnam, le conflit commercial, la guerre en Irak) et correspond surtout à la peur qu'ont les Européens de perdre leur identité (diplomatique, économique ou culturelle) face à « l'hyperspuissance américaine ». La plupart des mouvements que l'on taxe d'antiaméricanisme rappellent sans cesse que leur hostilité n'est pas dirigée contre le peuple américain mais contre la politique de ses dirigeants.

antimissiles et qui entre dans le cadre du projet de « bouclier antimissiles » américain¹⁹. Ensuite parce que ces mêmes bases leur permettent de cantonner leurs propres dépenses militaires. Enfin, parce que de nombreux dirigeants européens considèrent, à tort ou à raison, la présence militaire américaine en Europe comme indispensable au fonctionnement de l'OTAN.

En mars-avril 2003, les pays européens, bien que divisés sur la nécessité d'une guerre contre l'Irak, ont autorisé les forces américaines à utiliser leurs bases en Europe et à traverser leur espace aérien. Certains pays s'en sont montrés fiers (la Grande-Bretagne), d'autres ont pris quelques précautions (l'Italie a autorisé un « usage limité » des bases américaines²⁰), d'autres enfin se sont montrés plus embarrassés (l'Allemagne). La France elle-même a autorisé le survol de son territoire²¹. Les Européens, et notamment ceux qui étaient opposés à la stratégie de G. W. Bush, n'ont pas cherché à bloquer la machine militaire américaine. En ce début de XXI^e siècle, il semble bien qu'ils n'avaient aucune envie de laisser rentrer les *G1's* chez eux. Les États-Unis le savent et ne manqueront pas de se servir de cet argument dans les discussions qu'ils mèneront dans les prochaines années avec la « vieille Europe ».

19. *Le Monde*, 19 décembre 2002.

20. *Le Monde*, 21 mars 2003.

21. Sur ce sujet, entre autre, *Le Canard Enchaîné* du 16 avril 2003.